



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/053

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL DE
DEVELOPPEMENT**

Envoyé en préfecture le 15/04/2019
Reçu en préfecture le 15/04/2019
Affiché le 
ID : 033-243301264-20190409-2019_053-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 35

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date de convocation : 1^{er} avril 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 1^{er} avril 2019

**Le 9 avril de l'année deux mille dix-neuf à
18h30**

à Martillac – Technopole Montesquieu

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

| NOM Prénom | Présents* | Excusés, procuration à | NOM Prénom | Présents* | Excusés, procuration à |
|------------------------------------|-----------|-----------------------------|------------------------------|-----------|---------------------------|
| TAMARELLE Christian (Président) | P | | DANNÉ Philippe (Maire) | P | |
| BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire) | P | | DUFRANC Michel (Maire) | A | |
| BOURGADE Laurence (Maire) | E | M. HEINTZ | FATH Bernard | P | |
| CONSTANT Daniel (Maire) | P | | GAZEAU Francis (Maire) | P | |
| CLAVERIE Dominique (Maire) | P | | LEMIRE Jean-André (Maire) | P | |
| CLÉMENT Bruno (Maire) | P | | MAYEUX Yves (Maire) | P | |
| DARBO Benoît (Maire) | P | | BOS Fabrice | E | M. FATH |
| TALABOT Martine | P | | CHENNA Nadine | P | |
| BARRÈRE Philippe | P | | EYL Muriel | P | |
| LAGARDE Valérie | P | | FOURNIER Catherine | P | |
| BLANQUE Thierry | P | | LABASTHE Anne-Marie | E | Mme EYL |
| CANADA Béatrice | P | | MOUCLIER Jean-François | P | |
| BALAYE Philippe | P | | POLSTER Monique | P | |
| BOURROUSSE Michèle | P | | LACOSTE Benoit | E | M. CLAVERIE |
| GACHET Christian | P | | BROSSIER Jean-Marie | P | |
| ROUSSELOT Nathalie | P | | BENCTEUX Laure | P | |
| DURAND Félicie | E | M. CONSTANT | CHEVALIER Bernard | P | |
| LARRUE Dominique | P | | HEINTZ Jean-Marc | P | |
| BETES Françoise | P | | BORDELAIS Jean-François | P | |
| DE MONTESQUIEU Alexandre | E | Mme OHRENSSTEIN- DUFRANC | DEBACHY Maryse | A | |
| MARTINEZ Corinne | P | | KESLER Jean | A | |
| OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie | P | | | | |
| AULANIER Benoist | P | | | | |

Le conseil communautaire nomme M. BARRERE, secrétaire de séance
Le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/053

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL DE
DEVELOPPEMENT**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10-1,

Vu la mise en place d'un conseil de développement le 2 février 2017,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Le Conseil de développement institué le 2 février 2017 entame sa deuxième année d'exercice.

Le conseil de développement a été initialement structuré en trois collèges :

- environnement
- social
- économie

Le collège environnement a décidé de se structurer en trois sous-sections :

- eau,
- mobilités douces,
- climat/énergie/déchets

Les collèges, libres de se constituer comme ils souhaitent, ont désigné soit des membres de bureau, soit des Présidents et Vice-Présidents.

Monsieur Jean Claverie a été désigné Président du Conseil de développement à l'occasion d'une réunion des différents collèges.

Les travaux menés par le conseil de développement ont donné lieu à des rencontres avec la commission Aménagement du territoire et avec les services.

Chaque année, le conseil de développement doit produire un rapport d'activités présenté en Conseil communautaire en même temps que le vote du budget.

Il est proposé au conseil communautaire de prendre acte du rapport d'activités produit par le Conseil de Développement.

Le Conseil Communautaire :

- Prend acte des rapports d'activités des collèges du conseil de développement.

Fait à Martillac, le 9 avril 2019

Le Président de la CCM

Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

Rapport d'activités Conseil de Développement CCM

07/03/18 – 1^{ère} réunion des 3 collèges réunis

Suite à la remise de nos travaux sur le Projet de territoire, il nous a semblé important de réunir les 3 collèges et sous-collèges afin de faire un bilan à l'issue de cette première année de fonctionnement. Cette réunion nous a permis de nous connaître, d'appréhender les sujets, les méthodes de travail et les modalités de fonctionnement des différents groupes.

A l'issue de cette réunion M. Jean Claverie a été désigné Président du Conseil de Développement de la CCM.

25/04/18 - Commission AMTER :

Présentation des travaux autour du Projet de Territoire des 3 collèges. Une suite doit être donnée autour de 3 points à déterminer avec la commission Vie Locale

22/05/18- Réunion collègue social :

Suite à la commission AMTER d'avril, il est décidé de prendre rendez-vous auprès de Mme Burtin-Dauzan afin d'envisager quels thèmes il serait intéressant et opportun d'approfondir. Aucune autre orientation n'est prise, le choix est d'attendre cette rencontre afin de déterminer les actions et/ou réflexions à entreprendre.

Demande de RDV effectuée le 23/05/18.

24.10.2018 - Commission AMTER :

Pas de suite donnée à notre demande de RDV de la part de la commission Vie Locale (juin est un mois chargé, juillet-août c'est les vacances, septembre, c'est la rentrée...). Nous sommes en attente ! En octobre, nous sommes conviés à une commission AMTER.

Nous apprenons que nous devons nous investir sur 3 sujets qui nous sont présentés comme étant « à travailler avec la commission Vie Locale » :

- le Conseil Communautaire des Jeunes
- l'observatoire de la Petite Enfance
- la Lecture Publique

Une demande de RDV est donc réitérée le 02/11/18 auprès de la commission Vie Locale.

27.11.2018 - Réunion collègue social :

Face à l'absence de réponse à nos demandes de RDV, il est décidé de proposer à la commission Vie Locale une organisation « possible » en déléguant un ou deux membres du collègue social pour chacun des 3 thèmes ciblés par la CCM. Un courrier est adressé à Mme Burtin-Dauzan avec copies à MM. Tamarelle et Fath le 12/12/18.

Il est également décidé de travailler sur la solidarité en autosaisine par le biais du thème des seniors.

19/12/18 - Atelier de « créativité » :

Une membre du collègue social est invitée à un atelier au cours duquel un plan détaillé d'Eurékapôle a été présenté devant une partie du personnel de la CCM. Sur ce plan, certains emplacements physiques des Services étaient positionnés. Il était demandé d'émettre des remarques et de réfléchir au bien fondé – ou non – de ces emplacements.

08.01.2019- Réunion collègue social :

Pas de réponse à notre courrier. Nous faisons le constat qu'il nous est difficile de nous impliquer dans ce CCD alors que nous ne comprenons pas sa place au sein de la CCM : quelle utilité ? Comment avancer sans communication/échange ?...

Il est décidé de chercher à contacter d'autres conseils de développement afin de trouver des solutions.

Nous abordons différents sujets : les CLICS, un CIAS, la MSAP, la lecture publique, le transport à la demande....

28.01.2019 - Signature de conventions à la MSAP :

Nous sommes invités à cette signature. Une membre du collège social y assiste.

Cette réunion a pour objet :

-la signature de 3 conventions (dont 2 renouvellements en ce qui concerne la CCM avec la CAF et Pole Emploi)

- d'officialiser le transfert du siège de la MSAP (Maison Services Au Public) depuis le 28/1/2019 de Martillac à l'Espace Emploi Montesquieu place Joane, Léognan.

04.02.2019 – Réunion des responsables des 3 collèges :

A la demande du Président Jean Claverie, une réunion des 3 sections est organisée. Il est fait un constat général sur les problèmes de fonctionnement des collèges du Conseil de Développement. À des niveaux divers, des difficultés persistent. Il apparaît nécessaire de réunir le Conseil de Développement.

05.02.2019– Réunion du collège social :

Un RDV avec Mme Burtin-Dauzan est acté dans les jours à venir.

Nous abordons les points suivants :

- des difficultés à trouver en Gironde des conseils de développement : Il n'existe aucun Conseil de développement adossé à une CdC dans les CdC voisines. Le Conseil de Développement du Pays Barval (Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre) a été contacté, pour savoir comment il fonctionne.
- la MSAP : décision de prendre RDV auprès du service afin de mieux en comprendre le fonctionnement et les enjeux
- La Lecture Publique

22.02.2019 – Rencontre avec Mme Burtin-Dauzan :

Il ressort de cet entretien que beaucoup de pistes issues de notre avis sur le Projet de territoire sont intéressantes. Mais comment mettre en place, de façon pragmatique, une réelle collaboration entre les membres du CD, la commission et les services? Il semble évident que nous (CD et CCM) devons consacrer du temps à une vraie réflexion sur les modalités de fonctionnement du CD car nous manquons d'un cadre clair.

27.02.19- Rencontre avec Mme Meunier à la MSAP :

Présentation de ce service, ses missions, ses projections...

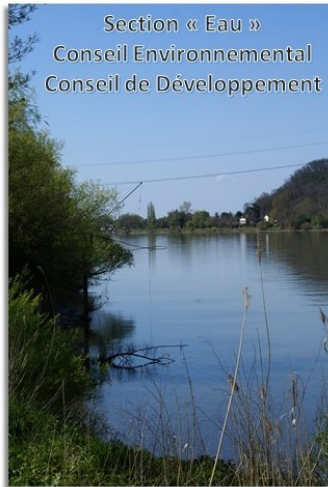
Cet entretien auprès de Mme Meunier nous a permis de mieux comprendre le cadre d'action et les objectifs de ce nouveau service. Complété par une visite des lieux, cette rencontre a été l'occasion de mieux visualiser l'ensemble des propositions d'accompagnement de nos concitoyens face à des difficultés.

EN CONCLUSION :

Cette année « en salle d'attente » ne nous a pas permis d'être productifs : pas de propositions « sociales » donc à soumettre au Conseil Communautaire de la part du collège social.

Une requête pour l'année 2019 :

Etablissons ensemble une règle du jeu claire et fonctionnelle quant aux champs d'actions et aux moyens réellement mis à disposition par la Communauté de Communes au collège social, voire au Conseil de Développement en général.



Rapport d'activité 2018

Section « Eau-zones humides » du Conseil Environnemental

Conseil de développement de la Communauté de Communes de Montesquieu

2018 - Une année d'intense réflexion

L'année 2018 a vu notre section fortement impliquée dans la réflexion sur les thèmes retenus en auto saisine (l'eau, les bassins versants des ruisseaux, les zones humides, les phénomènes d'inondation...).

Les membres de la section, à leur grande majorité, ont été présents lors des neuf réunions organisées cette année.

Nous regrettons que, pour des raisons personnelles, Nathalie Château ait dû quitter le Conseil de Développement en septembre 2018.

Le tableau ci-dessous donne l'ensemble des réunions de la section tenues en 2018.

| Dates | 11/01 | 01/02 | 15/03 | 24/04 | 31/05 | 27/06 | 27/09 | 5/11 | 10/12 |
|--------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------|-------|
| Nombre de présents | 6 | ? | 7 | 8 | 6 | 3 | 6 | 5 | |

Les comptes rendus de ces réunions sont disponibles sur le [site PODOC](#) du Conseil Environnemental.

A cela il faut rajouter des réunions complémentaires autres que les réunions des membres de la section « Eau-zones humides ».

C'est le cas des deux réunions des bureaux des trois conseils (Economique, Social, Environnemental), à l'invitation de la Commission d'Aménagement du Territoire (AMTER), commission présidée par B. Fath, qui se sont tenues les 25 avril et 24 octobre 2018.¹

On rajoutera à ces différentes réunions celle tenue le 7 mars 2018 à l'initiative de la présidente du Collège Social, Madame Braneyre, qui a réuni une délégation des trois collèges (Social, Economique et Environnemental). Elle avait pour objectif de « dresser un bilan de leur action en s'attachant notamment aux méthodes de travail mises en place, à la qualité des échanges entre membres ainsi qu'aux liens avec la Communauté des Communes ». C'est à cette occasion que Jean Claverie a été désigné comme président du Conseil de Développement : ce dernier a adressé le 14 mars 2018 un courrier au président de la CCM, C. Tamarelle, pour lui faire part des interrogations des membres du Conseil de Développement.

Enfin comme nous l'avions souhaité pour enrichir notre connaissance pratique des sujets sous responsabilité de la CCM sur les thèmes qui nous accaparent au sein de la section « Eau-zones humides », nous avons pu obtenir de Monsieur Noréna, responsable du service environnement de la CCM, le pilotage d'une visite de terrain qui s'est déroulée le 20 octobre 2018.

Visite fort bien pilotée et commentée par M. Noréna qui nous a permis de découvrir et d'observer les travaux menés par la CCM au titre de la gestion des risques d'inondations liés aux ruisseaux et leur bassin versant ou de la Garonne (intersection Brouilleaux/chemin des Rosiers, Saucats dans La Brède, digue de l'Isle Saint Georges...)²

Autre visite sous la houlette de Mme Riss pour connaître mieux un site particulier lié à la restauration de la continuité écologique : le moulin de Bernachon.

¹ Comptes-rendus placés sur le site PODOC « Conseil Environnemental »

² Un compte rendu de cette visite a été diffusé aux membres de la section « Eau-zones humides » le 9 novembre 2018.

Une visite de terrain partant du site du moulin de Bernachon et allant par la forêt sur le site de Lariey a eu lieu le samedi 26 mai 2018. Cette visite a eu pour but de concrétiser certains aspects évoqués lors de la présentation du bassin versant du Saucats, En effet, on a pu voir sur le terrain, la richesse du site tant dans son aspect paysager que naturaliste, en particulier les affleurements du moulin de Bernachon et du site de Lariey .L'écosystème développé en amont du moulin depuis sa mise en place fait partie de ses richesses; sa partie amont a pu être observée depuis le chemin reliant les deux sites. Le moulin en lui-même a été perçu comme l'expression d'un patrimoine à mettre en valeur . Par ailleurs, les effets érosifs de la baisse du niveau des pelles de la retenue ont pu être observés.

Des thèmes approfondis, des réflexions émergentes

Volet communication

Notre section a recommandé, dès sa constitution, la nécessité d'une communication entre les différents collèges du Conseil de Développement. C'est en ce sens que nous nous sommes retrouvés avec des représentants des Conseils Social, Economique et Environnemental dans un échange et dans la désignation du président du Conseil de Développement.

Notre souhait a été aussi d'établir une communication avec les élus de la CCM et les services de la communauté, notamment avec le service environnement. Nous espérons poursuivre ces contacts en 2019 par des réunions et des visites de terrain.

Les bassins versants de nos ruisseaux

L'étude du bassin versant du Saucats, au travers des documents en notre possession, et par l'apport scientifique de Mme Riss sur les plans géologique, hydrologique, submersion, patrimoine..., nous a ouvert à la connaissance d'un biotope majeur pour le territoire.

Notre étude plus restreinte des bassins versants de l'Eau Blanche et du Breyra, au travers des études SOGREAH de 2006 et SOCAMA de 2015, nous apporte toutefois une vision plus concrète des enjeux de tels bassins versants pour le maintien de milieux humides dans un environnement de plus en plus urbanisé et artificialisé. Elle éclaire par ailleurs la forte problématique des inondations urbaines qui accompagnent ces milieux.

Ces études datent toutefois et pourraient être avantageusement révisées avec des données actualisées provenant de bases de données publiques (BRGM, SIGES,...).

Les inondations urbaines

Des données recueillies, et au travers des échanges au sein de la section, le risque d'inondations urbaines s'avère fondé et prégnant pour les habitants concernés.

Les études entreprises par les cabinets agréés financés par la CCM démontrent que l'apport très important de l'urbanisation de nos territoires et leur artificialisation constitue, avec l'atrophie des zones naturelles découlant de la déforestation et l'expansion de la vigne, des facteurs aggravants majeurs du risque d'inondation.

Les ouvrages de canalisation et de captation des flux aqueux initiaux se révèlent alors souvent insuffisants dans leurs débits capables au regard des débits de pointe observés lors des phénomènes météorologiques locaux.

Les mesures adoptées depuis quelques temps par les communes et la communauté de communes de Montesquieu tendent à juguler ces inondations. On peut citer par exemple ce que Martillac exprime, par son PLU et son PADD, en déclarant « prévenir les risques naturels prévisibles et/ou technologiques éventuels, ainsi que les pollutions et nuisances de toutes natures en retenant notamment les leçons des récentes inondations pour mettre en œuvre un règlement renforcé sur ces zones à risques ».

La Communauté de Communes, par son implication financière conséquente (3,2 millions d'euros en 2018) pour l'étude et la réalisation de travaux visant à maîtriser l'hydraulique autour des bassins versants (ouvrages, retenues...), s'inscrit dans une politique répondant au mieux aux directives de la GEMAPI.

A ce propos nous regrettons que le PLUi n'ait pas été voté en tant que vision globale à l'échelle des treize communes.

Les gravières et carrières

Nous n'avons fait qu'effleurer ce thème cette année mais nos réflexions porteront ces prochains mois sur l'utilité de telles excavations, les risques associés pour l'environnement, les possibilités de restauration et d'aménagement en fin d'exploitation...

Nos propositions d'actions

De toute la matière découlant de nos réflexions en 2018 nous avons voulu retenir quelques thèmes qui nous semblent devoir être inscrits dans des propositions d'actions que nous soumettons aux élus de la CCM. Pour cela un document succinct est défini par les membres de la section et soumis pour avis à la commission AMTER qui en fera état auprès des élus afin de dégager quelques axes.³

Nous souhaitons être associés, en amont de leur élaboration, dans les nouveaux projets de la CCM sur les sujets touchant à l'environnement.

Nous souhaitons savoir s'il existe un suivi des événements, sous forme de base de données, ayant des conséquences sur l'environnement et pouvoir y accéder.

Nous espérons que ces derniers sont intégrés dans les mesures engagées sur les prochaines années par la CCM.

³ Document transmis par mail aux services administratifs de la CCM le 11/12/2018.

Conseil de Développement 2018

Après une année 2017 consacrée à l'analyse du projet de territoire, enrichie par des propositions d'amendement transmises au Président, l'année 2018 a été une année « en salle d'attente », comme l'a définie un membre du conseil c'est-à-dire une année dans l'attente des retours sur l'opportunité des propositions, rapportée aux projets de la Communauté des Communes, et s'il y a lieu sur une éventuelle mise en œuvre de celles qui auraient été retenues.

- **Réponse du Pdt et du VP en charge de l'innovation** : courriers de remerciements et demande de présenter les propositions à la commission « Aménagement du territoire »
- **Commissions AMTER** du 25 avril 2018 et du 24 octobre 2018 : présentation par les commissions de leurs propositions :
- **Collège environnement** : « *section eaux-Zones humides* ». dans le cadre des bassins versants et des inondations (Breyra, Eau blanche, Gat mort et Saucats), la section a rédigé des propositions transmises fin 2018. On peut citer sans être exhaustif, l'aménagement des anciennes carrières, le prélèvement en eau potable dans les nappes situées sur la CCM, un équilibre entre préservation du patrimoine et la réhabilitation écologique des cours d'eau, l'intégration de la protection de la ripisylve au sein de l'urbanisation, être intégré à la réflexion sur les dossiers de la CCM incorporant des actions « écologiques » (ex SRADDET). *Nécessité d'être associé à la rédaction des PLU en l'absence de PLUI pour les adapter à la transition écologique et aussi corrélér l'urbanisation, la déforestation et la viticulture aux difficultés de gestion des eaux pluviales et à la prévention des inondations*
- **mobilité douce** : pistes cyclables sur la RD113 et la voie romaine. Le coût trop élevé ne permet pas de retenir ce projet. Par contre des voies cyclables dans les centres bourgs seraient opportunes
- **déchets** : proposition d'une déchetterie végétale et d'une déchetterie de recyclage

La commission insiste sur la nécessité de communiquer ou d'informer pour associer la population aux actions menées par la CCM dans ces domaines.

- **Collège social** :

Le collège social a rendu un document conséquent sur la petite enfance et la jeunesse le 02/02/2018, organisé en constat et pistes d'action. Reprenons quelques uns des titres

- **Petite enfance** :

- Permanences petite enfance*

Etendre les créneaux des horaires d'accueil des permanences. Mener des rendez-vous petite enfance en visioconférence en complément de l'accueil physique. S'appuyer sur les bornes de la maison des Services au Public.

Importance d'une cohésion sur le territoire :

Soutenir la création de MAM ou microcrèches plus particulièrement dans les secteurs déficitaires (sud) en places d'accueil. Les répertorier dans le guide Petite enfance de la CCM. Intervention du RAM dans ces structures, la mise en place d'une charte. Aider à la formation administrative....

Organisation des structures Petite Enfance

Evaluer le besoin pour les familles et le besoin de renforcer l'offre de service. Renforcer les partenariats existants avec les associations (réinsertion de personnes par l'emploi), travailler sur des partenariats avec des instituts/écoles de formation

- *Adolescents :*

Information et communication des jeunes en lien avec leur territoire. Etoffer le site internet de la CCM en créant une rubrique d'informations destinées aux jeunes. Créer un lieu spécifique pour les jeunes. Création d'un CMJ.

Formation

Favoriser les stages (3^{ème}) dans les entreprises du territoire. Investir en formation sur nos jeunes : conserver les formations BAFA, proposer des formations aux premiers secours, proposer la formation «vu du ciel »

Animation et culture

Sensibiliser les jeunes aux richesses du territoire. Développer les contacts avec les différentes structures communales et associatives, notamment autour de projets communs. Les bibliothèques, lieux d'expression. Accès au spectacle vivant de venir « spect-acteur »

Trois thèmes ont été proposés par la commission AMTER : création d'un CMJ, la lecture publique et l'observatoire de la petite enfance. Il n'y a pas eu de rencontre durant l'année 2018 sur ces thèmes avec la commission vie locale et donc pas d'avancée sur ces sujets.

• *Collège économie :*

- *La desserte* de la Technopole ou des ZA par Transgironde est à l'étude avec un lien Université/Martillac tandis que pour *l'accueil de stagiaires longue durée*: on pourrait utiliser la maison des saisonniers dont la construction est prévue ;
- *La certification environnementale ISO 14000* des ZA (en attente, compte tenu de son coût éventuel, qui pourrait bénéficier du concours d'un éventuel appel d'offres du Conseil Régional). Ce volet environnemental est à présenter en corrélation avec la volonté affichée par la CCM de faire de la protection de l'environnement un axe fort de sa politique.
- *La mise en place d'une plateforme biotechnologique pour le développement du bio contrôle en viticulture.* Projet mené en lien avec l'ISVV et naturellement avec le Fablab qui disposera d'un plateau de biotechnologie qui pourrait accueillir cette plateforme qui ne doit pas apparaître comme une concurrence mais une complémentarité.

Ces divers projets ont été présentés à la commission AMTER. Ils sont en cours d'approfondissement pour déterminer, avant d'être soumis au Conseil Communautaire, leur intérêt ou leur opportunité pour la Communauté des Communes, les partenariats à mettre en place et à confirmer ainsi que leurs financements.

Quelques remarques générales

Le Conseil de développement, dont les courriers du Président et du Vice Président ont confirmé l'intérêt que leurs travaux présentent pour la Communauté des Communes, ne semble pas être connu ou identifié par les élus et les services. Lors des travaux préparatoires on nous a souvent opposé les arguments ; « on a déjà beaucoup de travail, on n'est pas assez nombreux etc....

L'activité du Conseil de Développement ayant vocation à se poursuivre jusqu'à la fin du mandat des élus de la CCM qui en ont désigné les membres, il pourrait être opportun puisque les travaux du CD devraient être présentés au Conseil Communautaire que cette présentation donne l'occasion de préciser son existence réelle, comme dit le texte, « à côté du Conseil Communautaire permettant de matérialiser l'expression de la démocratie participative » De même, on pourrait faire savoir aux services qui nous ont très bien reçus, que nos visites et les informations que nous demandons font partie d'une activité qui se rapporte à la vie de la CCM .

Martillac le 15 mars 2018